

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MICHEL DE FRONSAC

2026/12

Séance du 20 mars 2026

Nombre de membres
en exercice : **15**

Présents : **13**

Représentés : **2**

Votants : **15**

POUR : **15**

CONTRE : **0**

ABSTENTION : **0**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de SAINT MICHEL DE FRONSAC, dûment convoqué le 16/03/2026 par le Maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUBOUREAU, le Maire.

Présents : Peggy AGNARD MONIMART, Véronique BEDU, Pascale BOUVET, Patrick de COURNUAUD, Zita DUBOIS, Jean-Marc DUBOUREAU, Cyril FERNANDEZ, Alain JOUBERT, Valérie KUZNIK, Baudouin LE PROUX DE LA RIVIERE, Karine LOUBERT, Florene MAUDUIT, Antoine PELTIÉ.

Absents excusés : Benjamin FIGUÈS, Stéphane PATEAU.

Secrétaire de séance : Florene MAUDUIT.

OBJET : Désignation des délégués au CNAS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-6, L5211-7 et L.5212-7 ;

Monsieur le Maire indique que conformément à l'organisation paritaire du Comité National d'Action Sociale (CNAS) auprès duquel notre collectivité est adhérente, il convient à l'occasion du renouvellement de l'organe délibérant, de désigner un délégué élu et un délégué agent pour la durée de cette nouvelle mandature.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité des membres présents ou représentés (soit 15 voix POUR) les délégués suivants :

- **Monsieur Baudouin LE PROUX DE LA RIVIERE (3^{ème} adjoint) en tant qu'élu ;**
- **Madame Valérie MONCEL GAUCHER (secrétaire générale de mairie) en tant qu'agent.**

Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré à Saint-Michel-de-Fronsac, le 20 mars 2026.

Jean-Marc DUBOUREAU,
Le Maire



Florene MAUDUIT,
La secrétaire de séance